



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## *Conseil communal*

---

### **PROCES-VERBAL**

#### **SEANCE DU 1<sup>er</sup> juin 2006** **(version modifiée)**

Présidence : M. Jean-Marc MAYOR  
39 membres présents

Le Vice-président, M. MAYOR, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Puis, au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux. Il relève également la présence de Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, et de MM. WARNERY et GAMBONI.

Dans les rangs du public, le Vice-président salue et relève la présence de MM. Ch. POLIN et A. MONOD, Députés.

Mme N. LINIGER , Députée, s'est excusée.

#### **1. APPEL**

Présents:	39	membres
Excusés :	7	membres
Absents :	4	membres

Les conseillers excusés sont Mmes et MM. CASONI, CHESAUX, BUGNON, DE PIERRI, DETRAZ, MONSUTTI et NICOLET.

Avec 39 membres présents, le quorum est atteint.

Le Vice-président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

En ce qui concerne **l'ordre du jour**, ce dernier est accepté à l'unanimité.

**Le procès-verbal** de la séance du 4 mai 2006 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

M. MAYOR adresse ses remerciements à la secrétaire, Mme JACQUAT, pour l'ensemble du travail effectué.

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL**

M. MAYOR fait part à l'assemblée des décès de M. Louis MARREL, père de M. C. MARREL conseiller communal, ainsi que de Mme E. MERMINOD, mère de Mme C. JACQUAT secrétaire du conseil communal et informe qu'il a représenté le conseil aux deux cérémonies d'adieu.

Il demande une minute de silence en leur mémoire.

## **3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**M. MUHEIM**, syndic, pour une fois depuis son élection, soit en 1993, n'a pas de communication à faire.

**Mme BRUGHERA** n'a pas de communication à formuler.

**M. MOSER**, pour sa part, informe de ce qui suit :

### ***Domaines – Bâtiments communaux***

Des nouvelles concernant la réhabilitation de notre grande salle.

Après notre première information du mois de mai, nous n'avons qu'un élément suffisamment important méritant une communication.

Lors de la première réunion de la commission extraparlamentaire du 3 mai, nous avons signalé que nous avons été obligés de démolir les deux colonnes de la façade sud qui étaient constituées de matériaux de mauvaise qualité. Etant donné cet état de fait et sur proposition de la commission, nous avons demandé à l'ingénieur de faire une étude sur la possibilité de ne pas reconstruire ces deux colonnes et de calculer le surcoût des reports de charge. A réception de ce rapport, la municipalité a accepté la dépense supplémentaire d'environ Fr. 20'000.-, à prendre sur le poste de divers et imprévus de Fr. 100'000.-. Cette solution permet de supprimer les deux colonnes au niveau de la salle de spectacles, et de supprimer une colonne sur deux au niveau du rez inférieur. La municipalité a estimé que cette modification apporte un supplément de confort d'utilisation indéniable méritant cet effort financier.

Etant donné l'ouverture complète entre la salle de spectacle et le foyer, nous avons demandé à un acousticien d'étudier les mesures à prendre afin de préserver la bonne acoustique de la salle. Actuellement, nous sommes dans l'attente de ce rapport.

Malgré le mauvais temps, aucune mauvaise nouvelle et le planning est toujours tenu.

Nous sommes également dans l'attente du rapport de l'ingénieur qui doit calculer l'impact financier des différentes décisions prises à ce jour, que cela soit en négatif ou en positif. Notre prochaine communication comportera le détail de ces modifications.

**M. MICHELET** n'a pas de communication.

**Mme SCHIESSER**, précisant que comme toute femme qui se respecte doit mettre son grain de sel, nous fait part ensuite de quelques communications

### ***Police intercommunale***

Les Conseils communaux de Pully, Paudex et Savigny ont accepté le rattachement de notre commune à la police intercommunale. Le délai référendaire étant échu le 31 mai, la demande de ratification au Conseil d'Etat a été envoyée le même jour.

Avec un peu de chance, cette demande passera à la prochaine séance, soit avant les vacances, ce qui permettra une mise en route rapide de notre police intercommunale.

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA CCU**

Selon son Président, M. STURNY, la CCU n'a pas de communication.

#### **5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR**

Selon sa Présidente, Mme DUPERTUIS, la CCAR n'a pas de communication.

#### **6. PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2006**

##### **Demande de crédit pour : Assainissement et SI (Arnier-Courtillet-Chatruffe-Louche) – Bouclage du réseau d'eau potable sentier de l'Epine**

Commission technique : MM. DE PIERI Président, DETRAZ, DUPERTUIS

Commission des finances : MM. BOLAY Président, CHIOVENDA, HENCHOZ, Mme PINTO.

M. DUPERTUIS lit le rapport de la Commission technique. La CT se dit satisfaite des réponses données par MM. Michelet et Warnery à ses différentes interrogations. Elle relève également le dossier très complet établi par la Municipalité qui aborde tous les points méritant les informations et réponses aux différentes questions que la CT est en droit de se poser. En plus, lors de la visite sur place la CT a pu constater de visu que la réalisation des travaux correspondait en tous points à ce qui lui avait été présenté précédemment. Il en est de même en ce qui concerne la durée des travaux et les nuisances réduites au minimum pour le voisinage.

En conclusion, la CT estime que les travaux proposés sont absolument indispensables au bon fonctionnement du réseau d'eau de la commune et demande à l'assemblée d'octroyer à la Municipalité le crédit demandé pour ces travaux.

M. MAYOR remercie M. DUPERTUIS pour le rapport détaillé de la Commission technique.

M. CHIOVENDA donne lecture du rapport de la Commission des finances. Ce rapport relève l'urgence des travaux à effectuer relatifs au collecteur d'eaux claires entre le chemin de Chatruffe et le chemin du Courtillet qui est en très mauvais état.

En ce qui concerne le réseau d'eau potable, la Commission des finances met l'accent sur l'amélioration technique de l'apport en eau potable dans le quartier, ainsi que l'avantage considérable pour les questions de salubrité. Elle estime, en outre, qu'il est très important de maintenir les collecteurs de la commune en bon état.

Elle rappelle en outre la subvention demandée à l'ECA, qui sera déterminée à la fin des travaux.

En conclusion, la Commission des finances propose d'accepter les conclusions du préavis sans modification.

M. MAYOR remercie M. CHIOVENDA pour le rapport de la Commission des finances et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. MAYOR relit les conclusions du préavis 07/06 et passe au vote.

Le préavis 07/06 est accepté à l'unanimité.

**7. PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2006**  
**STAP Mouette – Réservoir Chatruffe – Remplacement des deux conduites d'alimentation en eau potable, par une seule, depuis la Station de pompage au chemin de la Mouette jusqu'au réservoir de Chatruffe – Mise en séparatif du collecteur des eaux mélangées du tronçon précité – Aménagements routiers du carrefour Cure-Blessoney-Signal-Courtillet – Rénovation des infrastructures électriques (non prévue dans le préavis 9/02) – Demande de crédit complémentaire**

Commission technique : MM : ARBER Président, TSCHABOLD, MARKIDES, DUFLON

Commission des finances: M. BOLAY Président, CHIOVENDA, HENCHOZ, Mme PINTO

M. MAYOR donne la parole à M. ARBER pour la lecture du rapport de la Commission technique. Ce dernier rappelle l'historique des infrastructures, relève l'analyse des travaux, le décompte financier et la satisfaction de savoir que le patrimoine communal a une plus-value de CHF 3'100'000.-. Il souligne que les travaux supplémentaires, déduction faite des subventions accordées ramènent le montant qu'il faut voter à CHF 375'000.-.

Dans ses conclusions il précise être convaincu que les travaux réalisés étaient justifiés et qu'ils ont été effectués selon les normes en vigueur et recommande vivement d'adopter le préavis tel que prévu.

M. MAYOR remercie M. ARBER et la Commission technique pour son enquête, ainsi que pour son rapport très fourni.

Mme PINTO fait ensuite part du rapport de la Commission des finances qui souligne que les travaux avaient été acceptés lors du préavis 9/02 et que ces derniers ont été répartis en trois étapes, de 2002 à fin de l'été 2004 et que le crédit supplémentaire demandé concerne pour la plus grande partie le service d'électricité.

Le dit rapport rappelle que ce ne sont pas moins de trois municipaux qui ont œuvré sur ce préavis.

En conclusion, la Commission des finances, unanime, approuve les conclusions de ce préavis et propose de les accepter sans modification.

M. MAYOR remercie Mme PINTO pour sa lecture et la Commission des finances pour son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. MAYOR relit les conclusions du préavis N° 08/06 et passe au vote.

Le préavis 08/06 est accepté à l'unanimité

M. MUHEIM remercie l'assemblée pour la confiance octroyée à la Municipalité et relève que le montant relatif à ce préavis est déjà amorti.

**8. Préavis municipal n° 06/2006  
Admission d'un candidat à la bourgeoisie de la Commune de  
Belmont-sur-Lausanne – Abrogation du règlement sur l'acquisition et la  
perte de la bourgeoisie de la Commune de Belmont-sur-Lausanne du  
22 avril 2002**

Commission d'admission à la bourgeoisie : MM. MARREL Président, MEGIAS

M. MAYOR relit les conclusions du préavis et passe au vote :

8.1 Vote à bulletins secrets

Admission d'un candidat à la bourgeoisie de la Commune de Belmont-sur-Lausanne

M. VENDETTI, n'est pas présent du fait de l'omission de son invitation et M. BAUER précise que connaissant ce dernier, celui-ci se serait fait un plaisir d'être là pour assister au déroulement de sa demande d'admission. La candidature de M. VENDITTI est acceptée par :

Bulletins délivrés :	39
Bulletins rentrés :	39
Oui :	36
Non :	0
Blancs :	3

M. MAYOR précise qu'il sera écrit à M. VENDITTI pour excuser cette malencontreuse omission.

8.2 Vote à main levée

L'abrogation du règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Belmont-sur-Lausanne du 22 avril 2002 est adopté à l'unanimité des voix.

**9. Divers et propositions individuelles**

M. GILLIERON demande la parole et, en préambule, fait un compte rendu des places de parking entre Pully et Belmont, avec leurs atouts et leurs défauts. Il approfondit son analyse en nous emmenant au travers de zones de parcage de ces communes et exprime pour terminer le vœu qu'à l'avenir la Municipalité soit plus objective dans le choix des limitations de temps. Il propose de supprimer la durée du parcage limitée à 4 heures entre env. 19h00 et 08h00, afin que les visiteurs des habitants du village puissent passer plus de temps chez leurs hôtes, en soirée ou le dimanche, sans être tentés d'utiliser les places de parc de l'Auberge.

M. MUHEIM prend la parole et informe l'assemblée que ces zones de parcage feront l'objet d'un prochain préavis où un système de parcage plus cohérent sera présenté.

M. GILLIERON remercie M. MUHEIM, mais regrette que l'on mette en application des mesures qui ne seront pas applicables !

M. MUHEIM rappelle les gros travaux de la grande salle, qui ne facilitent pas le bon fonctionnement des places de parc. En plus, depuis déjà de longs mois de très mauvaises habitudes ont refait surface.

M. GILLIERON est satisfait, pour l'instant, des explications.

M. BOLAY demande la parole et se pose la question, par rapport au refus que la Commune de Lausanne a essayé dernièrement au sujet des feux pour la fluidité du trafic, si ceux posés à Belmont en son temps sont bien légaux et conformes.

M. MUHEIM rappelle que Belmont a été la 1<sup>ère</sup> commune du canton à instaurer ce système de feux qui règle également la vitesse à 50 km/h et que ce dernier donne entière satisfaction. Il rappelle que la Commune avait gagné son recours contre M. Gerber du Service cantonal des routes.

Il ne peut que conseiller à la Commune de Lausanne de se référer au dit recours et précise que la réponse va paraître très prochainement dans la presse locale.

M. BOLAY est, hélas, satisfait de la réponse de M. MUHEIM.

M. ULDRY s'inquiète des risques encourus lorsque des camions de mazout font des transferts au chemin de Léchire et cela, en plus, sur le dos d'âne. Si une conduite saute, que va-t-il se passer ?

M. MUHEIM lui répond que si la conduite saute, il y aura pollution, mais que lui se déplacera avec une pompe !

Ce cas existait déjà par le passé, mais sur la Commune de Lutry, donc Belmont n'intervenait en principe pas.

Mme DUPERTUIS fait part d'une invitation aux joutes du FC Vignoble, tournoi qui se déroulera le 18 juin prochain dès 19h00, où chaque équipe sera formée de six joueurs. Les inscriptions peuvent être faites jusqu'au 9 juin 2006.

M. CORDEY rappelle, sur la lancée, le tournoi de football des juniors qui aura lieu le week-end du 9 au 11 juin 2006 à Pully, ainsi que le repas de soutien du FC Pully qui a lieu le mercredi 7 juin.

M. MUHEIM appelle ensuite au bénévolat :

- Depuis 1988-89 à chaque réception des nouveaux citoyens de la commune, à la suite d'un apéritif, une rétrospective de la Commune par diaporama était présentée par M. M. BURNIER.
- Ce dernier a fait savoir qu'il ne désirait plus continuer et voulait passer le flambeau.
- Selon proposition de la Commission des finances, un groupe « remue-ménages » sera mis en place le 27 juin 2006.

M. MAYOR remercie M. MUHEIM et le félicite pour cette idée.

\* \* \* \* \*

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR Vice-président clôt la séance à 21h30 en remerciant l'assemblée pour sa participation et en souhaitant à chacune et à chacun un bon retour dans son foyer.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Jean-Marc MAYOR

Claudine JACQUAT

Vice-président

Secrétaire

**P.S.** L'ordre du jour est conservé dans un dossier ad hoc